



SENIORS, SOLIDARITÉ

Logement intergénérationnel : une solution gagnant-gagnant !

Vous avez plus de 60 ans et une chambre libre? Et si vous hébergiez un étudiant en échange d'une présence et d'une aide ponctuelle ?

Publié le 07 juillet 2021

L'hébergement intergénérationnel : une expérience humaine

L'hébergement intergénérationnel c'est une colocation entre un senior et un étudiant. Le senior propose un hébergement à un étudiant en échange d'une présence rassurante, conviviale et d'une petite aide au quotidien. Ce dispositif permet de lutter contre l'isolement et de favoriser le maintien à domicile. Mais plus qu'un simple échange de services, la cohabitation intergénérationnelle est une belle expérience humaine pour chacun. Pessac.fr a rencontré Michelle et Mamadou qui cohabitent depuis 2 ans. Pour Michelle, 83 ans, l'hébergement intergénérationnel est une opportunité pour rester chez elle.


« Si je n'avais pas ces jeunes à la maison, il me serait impossible de rester seule à la maison... Où est la solution pour une personne de 83 ans? Qu'est-ce que je deviens? Ces jeunes m'offrent une présence rassurante.

Une présence qui, comme nous le confie Michelle, rassure aussi ses enfants qui ont le numéro de téléphone de Mamadou. Un atout pour les seniors et leurs proches mais pas que ! Pour Mamadou, le colocataire de Michelle, la cohabitation intergénérationnelle lui a permis de trouver un logement pour un prix modeste et de bénéficier des connaissances de Michelle pour faciliter son intégration.

 Je ne suis pas seul, il y a quelqu'un sur qui je peux compter

Un dispositif encadré par l'association "Vivre avec"

La Ville de Pessac s'appuie sur l'association "Vivre Avec" qui accompagne la cohabitation intergénérationnelle sur la Métropole. A Pessac, 8 binômes sont suivis par l'association. Dans un premier temps, l'association rencontre les seniors afin de préciser leurs besoins et s'assurer qu'ils ne sont pas à la recherche d'une aide ménagère. "

 L'idée est que le jeune assure une présence et une aide ponctuelle dans la vie quotidienne. Par exemple pour fermer les volets, sortir les poubelles ou arroser les plantes. De son côté, le senior doit respecter le rythme de travail du jeune résume Elise Renet directrice de l'association.

Une visite à domicile permet à l'association de s'assurer que l'étudiant sera reçu dans une chambre indépendante meublée pour assurer son intimité. L'association reçoit ensuite les jeunes candidats en entretien.

Une fois le binôme constitué, un mois de découverte s'écoule avant la signature d'une convention de cohabitation signée par les deux colocataires.

 Cette période d'essai est essentielle car elle permet au binôme de voir si l'entente est bonne

Au moins une fois par trimestre minimum, l'association prend des nouvelles de la cohabitation par téléphone ou en se rendant au domicile.

Une charte d'engagement

Pour formaliser la cohabitation, le senior et l'étudiant signent la Charte de la cohabitation intergénérationnelle.

Parmi les engagements de chacun :

- Le jeune s'engage à ne pas recevoir à domicile, ne pas sortir tous les soirs, car il doit être présent la nuit. Il peut s'absenter pendant les week-end ou les vacances.

- › Le senior ne peut pas demander au jeune une présence permanente et ne doit pas le considérer comme une aide à domicile.

Une fois signée, la convention peut être stoppée à tout moment si le senior doit quitter son domicile, si le jeune arrête son activité ou encore si les engagements pris ne sont pas respectés par l'un ou l'autre.

Une participation modeste, de 150€ en moyenne et de 250€ maximum est demandé au jeune pour contribuer aux charges du logement.

Le coup de pouce de la Ville

Afin d'inciter les seniors désireux de s'engager dans cette belle aventure, la Ville prend à sa charge :

- › L'adhésion à l'association d'un montant de 30€
- › La prestation d'accompagnement de 20€ par mois réalisée par l'association tout au long de la cohabitation avec les étudiants.

CONTACT

Accueil seniors et handicap

☎ 05 57 93 67 49

@ Courriel

Ville de
PESSAC

VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

☎ 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les

remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS